

Image not found or type unknown



Nationalite francaise - père français

Par **Selmani Fatna**, le **06/10/2016** à **23:57**

Monsieurs,

je vous informe que j'ai mon père qui avais porte la nationalité française en 1963 et je suis né en Algérie d'une mère algérienne, j'ai le droit de porte la nationalité française?

Cordialement,

Par **youris**, le **07/10/2016** à **10:41**

bonjour,

si votre père était français à votre naissance ou durant votre minorité, vous êtes français. mais si vous n'avez pas eu la possession d'état de français pendant plus d'un demi-siècle, vous ne pouvez plus prétendre à la nationalité française.

salutations